RAPPORT FINANCIER DE THEMIS 2015

Nous avons arrêté les comptes 2015.

Alors parlons-en. Pour l'exercice 2015, la clôture laisse apparaître un déficit de 37 405€. Ce déficit succède à celui de 33 417€ de l'année précédente...

Les grandes interrogations : pourquoi n'arrivons nous pas à redresser la barre et que devons nous réformer pour arriver à l'équilibre.

Analyse de l'exercice 2015

Les charges

Le total des charges d'exploitation (yc amortissements et hors dotations aux provisions) est de 785 078€ contre 764 157€ en 2014 soit une progression de 20 921€.

- Les frais liés au personnel, soit 77.1% du total des frais de fonctionnement, s'élèvent à 603 137€
 - o Les effectifs passent de 16.08 etp à 15.47etp soit une régression de 0.61 etp.
 - o La masse salariale, en progression, passe de 586 649€ à 603 138€ soit une augmentation de 16 489€ ou + 2.81%.

Rappelons que nous comptons dans notre effectif 3 personnes (équivalent 3 etp) qui relèvent du dispositif Emploi Avenir. Ces emplois aidés nous permettent de bénéficier d'une contribution de 39 430€ (contre 38 433€ l'année précédente)

- Les autres frais de fonctionnement (hors dotations aux provisions) dont la progression est quasi étale se montent à 179 232€ contre 177 508€ soit une évolution contenue de 1 724€.
 - Notons que l'évolution la plus significative, moins 5 000€, touche le poste location immobilière du Haut-Rhin. En effet dans notre souci de rechercher un équilibre financier durable dans le Haut-Rhin nous avons déménagé pour partager des locaux avec Accord 68 ce qui nous fait gagner 10 000€ sur une année pleine.
 - Dans l'immédiat nous avons dû faire face à des frais liés au déménagement et à divers travaux d'aménagement à hauteur de 3 900€. Dépenses non récurrentes.
 - o A noter une dépense de près de 2000€ de petit équipement pour faciliter les animations d'un nouveau projet #collège citoyen.
 - Par ailleurs nous retrouvons nos vieux faux amis qu'on appelle communément des frais financiers à hauteur de 1 466€ pour un décalage de trésorerie courant de l'été 2015.
- Le poste « dotations aux provisions » enregistre une bien singulière charge. Nous sommes, en effet, amenés à considérer une créance estimée à ce jour à 64 404€ comme douteuse. Cette somme due par le Ministère de la Justice représente le total estimé, des mémoires de frais de justice émis par le Haut-Rhin et qui reste impayée à ce jour. Pour l'instant nous avons provisionné cette créance douteuse à hauteur de 50% soit pour un montant de 32 202€. Il nous appartient de tout faire pour recouvrer ces fonds y compris pourquoi pas par voie de justice...

Les financements et les produits

Le total des financements (hors reprise des provisions) s'élève à 779 876€ contre 730 740€ soit une progression de 49 136€. Cette progression est due à hauteur de 32 329€ à la pleine réussite du gala des 25 ans de Themis.

Les financements structurels

- Les collectivités locales représentent la part la plus importante de notre financement soit 61.5% pour une somme de 479 847€. Cette dotation est en légère régression par rapport à l'année précédente où nous pouvions compter sur une somme de 487 285€ soit moins 7 438€. (moins 6 000€ M2A et moins 1 638€ CD 67).
- Les financements de l'Etat représentent 30.5% du total soit 238 016€. La contribution de l'Etat est globalement en progression de 29 670€. Mais il convient de d'analyser cette évolution dans son détail :
 - o Les crédits politiques de la ville progressent de 45 569€. Cette progression spectaculaire est due pour :
 - A hauteur de 23 369€ au financement du projet dont la préparation et la mise en œuvre ont été confiées à Themis 67/68 en toute fin d'année 2015. Il s'agit du projet #collège citoyen.
 - A hauteur de 10 000€ pour le soutien de nos actions SDJ et de 12 500€ pour le soutien nos actions collectives dans le Haut-Rhin.
 - Le ministère de la Justice diminue sa contribution de 7 340€.
 - La PJJ réduit sa contribution de 5 000€ à 3 500€.
 - L'ACSE ramène sa subvention de 20 000€ à 15 000€.
- Les facturations suite à des prestations hors convention et des prestations relevant de l'organisme de formation s'élèvent à 7 911€ contre 13 336€ l'année précédente.

Arrêtons-nous un moment pour analyser ces contributions. Rappelons, s'il en est besoin, que l'activité de l'association relève de l'intérêt général et apporte un service pérenne et reconnu à ses interlocuteurs. Il est donc essentiel, voir vital, que les financements dits structurels couvrent les frais de fonctionnement courant.

Nos financements, dits structurels, s'élèvent à 725 774€. Le coût de fonctionnement de Themis s'élève à 785 078€. La balance penche du mauvais côté. Comment résorber ce déséquilibre de 59 304€?

Peut-on espérer charger le plateau de financements complémentaires ? Peut-on alléger le plateau des charges ? Ne nous leurrons pas le seul plateau sur lequel nous pouvons agir est celui des charges. C'est ce que nous avons déjà commencé à faire en changeant de locaux à Mulhouse. Mais nous ne saurions nous arrêter là.

La seule réforme possible est celle de l'adaptation de nos activités aux financements reçus. Bien entendu adaptons nous sans y perdre notre âme et surtout pour éviter la purge...

Les autres produits

• Nous sortons d'un millésime d'exception avec une récolte record de 54 102€ de produits dits « accessoires » contre une somme de 21 773€ l'année précédente. Le bonus est de 32 329€. Ce genre de manne est par définition non récurrent donc parfaitement aléatoire.

Examen des résultats par établissement

- L'établissement de Strasbourg clôture avec un excédent de 1 061€ qui fait suite à un déficit de 2 809€ en n-1.
- L'établissement de Mulhouse après un déficit de 30 608€ en 2014 clôture à nouveau avec un déficit de 38 466€ en 2015. Ce dernier déficit est dû, en partie, à la dotation aux provisions sur créances dues par le Ministère de la Justice. Cette situation fait, évidemment, l'objet de toute notre attention.

Avec notre budget 2016 nous souhaitions nous inscrire dans l'avenir et ce malgré les difficultés à se projeter dans un contexte difficile où rien n'est acquis. Ainsi notre budget initial établi en septembre 2015, s'inscrivait dans une optique d'une continuité de notre action. Force est de devoir réviser notre activité avec moins de suivi individuel pour le service droit des jeunes au profit de plus d'actions collectives. Il est vrai que les actions collectives sont politiquement plus visibles.

Ce qui est moins visible mais vital pour Themis c'est la contribution des bénévoles équivalent à 2.4 ept et des sympathisants qui apportent leur soutien indéfectible.

Même dans nos plus folles perspectives d'avenir nous ne nous verrons jamais naviguer dans la sphère des start-up pour terminer milliardaires. Mais plus modestement nous aspirons à œuvrer pour la promotion et de la défense du Droit de l'enfant et d'en avoir les moyens.

J'arrive encore à m'indigner mais je ne passerai pas la nuit debout.

Christiane Bibert Trésorière de Themis.